

2023-5354
2024-05-14

JAVEX-16 HYPOCHLORITE DE SODIUM

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT : 27962
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF: Hypochlorite de sodium 14,20 %, chlore disponible (sous forme de Hypochlorite de sodium)16,58 % p/v

Solution

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

DANGER

**Les pictogrammes pour (i) DANGER CORROSIF
CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU**

FORME UN GAZ DANGEREUX LORSQU'IL EST MÉLANGÉ À UN ACIDE

CONTENU NET : 24 800 litres

THE CLOROX COMPANY OF CANADA, LTD.
150 BISCAYNE CRES.
BRAMPTON ON L6W 4V3
925 425-6102

2023-5354
2024-05-14

JAVEX-16 HYPOCHLORITE DE SODIUM

MODE D'EMPLOI

À utiliser seulement pour la fabrication de produits antimicrobiens enregistrés / inscrits en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. Les déposants sont responsables de leurs propres enregistrements.

MISES EN GARDE : EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

L'ingestion peut causer la mort. CORROSIF pour les yeux. ÉVITER tout contact avec les yeux. Corrosif pour la peau. ÉVITER tout contact avec la peau. Nocif si inhalé. Éviter d'inhaler les poussières et les fumées.

Porter des lunettes de protection ou un protecteur facial, des gants résistant aux produits chimiques, un pantalon long, une chemise à manches longues, des chaussures et des chaussettes lors de la manipulation de ce produit. Éviter tout contact avec la peau ou les yeux. Éviter d'inhaler les fumées. **Ne pas mélanger à des acides, car cela dégagera du chlore gazeux nocif.** Ne pas utiliser avec des produits contenant de l'alcool, de l'ammoniaque, des amines, des glycols, des nitrates, des esters, des cétones ou autres composés oxydables.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES : Toxique pour les organismes aquatiques. NE PAS rejeter les effluents contenant ce produit dans les égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faudrait prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit.

PREMIERS SOINS :

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

2023-5354
2024-05-14

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Un lavage gastrique peut être contre-indiqué en raison des dommages possibles aux muqueuses.

ENTREPOSAGE : Tenir loin de la chaleur directe. Conserver ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas conserver à proximité d'acides, d'ammoniaque ou de substances organiques. Conserver à des températures entre -10 °C et 30 °C.

ÉLIMINATION :

Les fabricants canadiens doivent éliminer les principes actifs et les contenants superflus conformément à la réglementation municipale et provinciale. Pour avoir des précisions ou s'informer sur le nettoyage des déversements, contacter le fabricant et l'organisme de réglementation provincial responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*..